



MAIRIE D'ABBECOURT

26, rue de Courcelles BP 80009

60430 ABBECOURT

09 62 60 44 03

03 44 89 23 58

Abbecourt.commune@orange.fr



Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 Décembre 2014

L'an deux mil quatorze, le cinq décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques ANTHÉAUME, Maire, qui procède à l'appel des présents.

Etaient présents : M. ANTHÉAUME Jean-Jacques, M. LE GAL Michel, M. DESLIENS Michel, Mme EVAIN Mireille, M. BONTEMPS Christophe, M. BOUFFLERS Philippe, M. DESLIENS Pierre, Mme GOSSART Brigitte, Mme RENARD Brigitte, Mme TREVIN Claude, M. AVONTURE Jacky, MME ALEIXO Gylène, M. WANEQUE Jean-Pierre

Etaient absents : Mme ROBERT Chantal qui a donné procuration à Mme EVAIN Mireille, Mme THOMAS Ginette qui a donné procuration à M. ANTHÉAUME Jean-Jacques

Date de convocation : 28/11/2014

Date d'affichage : 01/12/2014

Secrétaire de séance : Monsieur BONTEMPS Christophe

1. **Renouvellement de la ligne de trésorerie.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de renouveler la ligne de trésorerie de la commune d'un montant de 100 000 €.

Monsieur le Maire explique le rôle de cette ligne de trésorerie et fait un rappel des emprunts en cours :

- L'emprunt lié au parking de la maison du village. Cet emprunt représente 7568€/an, la fin de ce prêt est prévue pour 2015.

- L'emprunt lié à des travaux généraux pour la toiture de l'église ainsi que l'aménagement de l'air de jeux de la maison du village.
Cet emprunt représente 9088€/an et se terminera en 2018.
- L'emprunt lié à l'école. Cet emprunt représente 15781€/an et se terminera en 2021.
- Les emprunts liés à l'assainissement ; plusieurs emprunts qui se termineront respectivement en 2022, 2023, 2028, 2048 et 2050, avec des taux compris entre 0% et 4,75%. Ils représentent 155000€/an avec une échéance au mois de Mars de chaque année.

La ligne de trésorerie est proposée à la commune au taux de 2,85% calculé avec l'EONIA, Euro Overnight Index Average (Taux euro moyen pondéré de la zone euros.)

Ce taux est calculé par la BCE, il est actuellement de -0,006 points.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la reconduction de la ligne de trésorerie.

2. Renouvellement de la carte d'achat :

M. Jean-Jacques ANTHÉAUME propose au conseil de renouveler la carte d'achat nécessaire pour les règlements des petites dépenses.

Cette carte d'achat représente un cout de 20€/mois renouvelable chaque année.

Les montants des paiements sont plafonnée à 1 000€/mois

Le conseil municipal vote à l'unanimité le renouvellement de la carte d'achats.

3. Projet de convention de transfert des équipements communs.

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que l'article R442-8 du Code de l'Urbanisme permet à la demande du lotisseur le transfert dans le domaine public communal des équipements après achèvement des travaux

Dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de permis d'aménager à déposer par l'OPAC de l'Oise pour les projets de lotissements situés rue des Rosiers et Grande Rue, Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention avec le dit organisme pour le transfert des équipements communs de ces lotissements dans le domaine public communal après achèvement des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Jean-Jacques ANTHÉAUME à signer cette convention.

4. CONVENTION avec le Lycée d'enseignement général technique d'Airion.

Le Lycée d'enseignement général technique d'Airion a sollicité notre commune pour un chantier.

M. Jean-Jacques ANTHÉAUME propose donc la réfection de la mare des Pâtis.

Le Lycée fournit les assurances nécessaires, le matériel et les repas.

La commune fournit la salle pour les repas des élèves.

Le Lycée nous sollicite pour signer une convention de 3 ans renouvelable après bilan. Cette convention débutera au mois de Février 2015.

D'autre part, les BTS de ce lycée vont travailler sur une proposition de réaménagement du rond-point du gros poirier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Jean-Jacques ANTHÉAUME à signer la convention avec le lycée d'Airion

5. STAGIAIRE :

Un stagiaire de 27 ans disposant d'une formation de paysagiste travaillera avec les employés communaux du village du 08 au 19 décembre 2014.

Les assurances sont fournies par son école.

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

M. Jean-Jacques ANTHÉAUME propose au Conseil Municipal de déposer et renouveler les demandes de subventions.

Les nouvelles demandes de subvention sont :

- Le columbarium pour un montant de 6280€
- Les travaux nécessaires pour améliorer les écoulements d'eau lors de fortes pluies sur le rond-point du Gros Poirier, et ainsi refaire un nouveau puisard. Ce projet a été chiffré à 42000€ et il est suivi par l'ADTO.

Les subventions suivantes seront redéposées :

- Rue de Montreuil,
- Rue Dumontier,
- et l'Eglise

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Jean-Jacques ANTHÉAUME à procéder au dépôt de ses demandes de subventions.

7. MODIFICATIONS BUDGETAIRES :

La Taxe d'Aménagement 2013: Une erreur de 905,98€ a été faite par l'administration et a été reversée en tant qu'un remboursement des élections.

De ce fait, un transfert budgétaire est nécessaire.

La commune vérifiera si le remboursement des frais pour les élections a été effectué.

Un somme due à la halte-garderie (2000€) a été versée par erreur par la Trésorerie à un habitant qui peine à rembourser.

Les versements de la Taxe d'aménagement 2014 doivent être vérifiés.

8. QUESTIONS DIVERSES :

Le conseil municipal informe :

- la distribution des colis des anciens du village aura lieu le 20 Décembre à 9h00.
- Un radar pédagogique sera installé au gros poirier dans le sens de circulation Noailles-Beauvais en Février 2015 pour une durée de 5 mois.
- Un camion de vente de Pizza a été autorisé à s'installer en début d'année pour une période de 3 mois au gros poirier le samedi soir.
- Une décharge sauvage a été constatée sur la commune, aux environs de la mare des pâtis.
- Les travaux du Très Haut Débit sont réalisés dans les délais prévus, le raccordement aux particuliers est toujours prévu pour Avril 2015.
- Le portail du parking de la maison du village a été embouti par un camion, l'auteur des faits a été identifié et un constat réalisé.

La séance est levée à 20h30, Mr le Maire clos le conseil municipal.

Le Secrétaire de séance,

Mr BONTEMPS Christophe

Le Maire,

Mr ANTHÉAUME Jean-Jacques.